

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 197 (2021-2026)
de François Miche (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et Sophie Delaloye (PS)
intitulé "Pour un remplacement et / ou une œuvre d'art en faveur de la Paix"**

En séance du 2 juillet 2025, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 197 (2021-2026).

Résumé du postulat

Face aux conflits qui malmènent le monde, nous voulons un symbole fort en ville de Fribourg. En effet, lorsque l'on s'y promène, on remarque qu'elle est parsemée de rappels au sujet des guerres passées. Or quand il s'agit de la Paix, on dénombre que peu de références.

C'est paradoxal car Fribourg est une ville de Paix, pensons à la Paix perpétuelle de Fribourg.

Pensons également aux nombreux Suisses et Suissesses qui se sont engagés pour la Croix-Rouge et d'autres organisations analogues. Pensons également à toutes les victimes des guerres qui souffrent le martyre à cause des conflits qui rongent notre planète.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage avec les auteurs et autrices du postulat le constat selon lequel la thématique de la paix revêt une importance cruciale dans le contexte actuel.

Le postulat demande la réalisation d'une œuvre d'art dédiée à la paix dans l'espace public de la ville de Fribourg. À cet égard, le Conseil communal tient à souligner qu'une stratégie globale d'art dans l'espace public est en cours d'élaboration au sein du Service de la culture. Cette démarche permettra notamment d'aborder de manière approfondie la question des monuments commémoratifs et de définir une ligne directrice claire pour la politique d'interventions artistiques dans l'espace public.

Toutefois, il convient de relever que plusieurs initiatives en lien avec la thématique de la paix ont déjà été réalisées en Ville de Fribourg:

"Bridges" de Saype – Une fresque éphémère pour la paix

En août 2024, l'artiste franco-suisse Saype a inauguré une fresque monumentale intitulée "Bridges" dans le champ des Neigles, en basse-ville. Cette œuvre, réalisée avec une peinture biodégradable à base de craie et de charbon, symbolise l'unité et la solidarité. Bien

qu'éphémère, elle est restée visible jusqu'à mi-septembre 2024 et pouvait être admirée depuis plusieurs points emblématiques de la ville, tels que le pont de la Poya ou la tour de la Cathédrale Saint-Nicolas.

Drapeau de la paix

En août 2022, et à plusieurs reprises ensuite, la Ville a hissé sur la façade de son administration communale un drapeau orné d'une colombe, en signe de solidarité envers l'Ukraine et tous les peuples victimes de la guerre.

Cette initiative pourrait être répétée pour la Journée internationale de la Paix qui a lieu le 21 septembre de chaque année sur les différents supports "drapeaux" gérés par la Ville: façade de la Maison de Ville, mâts situés à la gare et à la place Georges Python.

Programme MEMO

Un programme de médiation de six mois sur le thème de la paix a été réalisé en 2022.

Si ces exemples concernent effectivement des actions temporaires, ils témoignent néanmoins d'un engagement certain de la Ville en faveur de la symbolique de la paix. Il faut rappeler que l'espace public est très demandé pour la mise en place d'œuvres d'art et qu'il n'est matériellement pas possible de toutes les satisfaire. Une commission de spécialistes siège d'ailleurs régulièrement pour évaluer de telles demandes.

Le Conseil communal considère comme prioritaire la mise en valeur des œuvres d'art déjà présentes dans la ville – la collection des tables artistiques, plusieurs fresques murales, ainsi que des monuments patrimoniaux et des sculptures contemporaines. Ensuite, il entend poursuivre son soutien à des projets ponctuels tels que Format Mondial, qui présentent l'avantage d'offrir des propositions artistiques renouvelées, particulièrement attractives tant pour les touristes que pour la population locale.

En conclusion, le Conseil communal propose que, dans l'attente de l'adoption d'une stratégie globale d'art dans l'espace public, la Ville poursuive sa politique actuelle de valorisation des œuvres existantes tout en maintenant son engagement en faveur de projets ponctuels dans l'espace public.

Le postulat n° 197 est ainsi liquidé.